

DELIBERATION N° 94/03-03 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSION

Monsieur BRUNGARD indique à l'Assemblée que dans le cadre de sa délégation, Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, s'est rendu à FURTH IM WALD du 2 au 4 et du 16 au 17 Octobre 1993.

Les frais de mission engagés par Monsieur RAVERDEL s'élèvent à 5 938, 13 F se décomposant comme suit :

- 1 395 km + 1 420 km à 1 F 58 =	4 447, 70 F
- péages	38, 00 F
- hébergement : 480, 52 F + 971, 91 F =	1 452, 43 F

TOTAL	5 938, 13 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour (M. RAVERDEL ne prenant pas part au vote,
et 3 abstentions, décide :

- d'autoriser Monsieur RAVERDEL à se rendre à l'étranger dans le cadre des opérations de jumelage avec les Villes de FURTH IM WALD en Allemagne et de DOMAZLICE en République Tchèque,
 - de donner son accord pour le remboursement des frais engagés lors des déplacements effectués en Octobre 1993, soit 5 938, 13 F,
 - de donner son autorisation pour le remboursement des frais qui seront engagés à l'avenir par des déplacements dans le cadre des manifestations avec les villes jumelles,
 - d'étendre ces dispositions à Monsieur le Maire ainsi qu'à tous les Adjointes et au Conseil Municipal Délégué :
- M. REINSTADLER
 - Mme SURGET
 - M. KIELISZEK
 - Mme BERTRAND
 - M. REMY
 - M. BRUNGARD
 - M. LACHAISE
 - M. SQUILLACE